



CHOISY.le-ROI

N° 261356

Hôtel de ville
Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Service Communal
d'Hygiène et de Santé
MM/AG

**ARRÊTÉ D'ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DE FERMETURE
ADMINISTRATIVE DU RESTAURANT « ZAKI SUSHI » SITUÉ À
CHOISY-LE-ROI (94600)
14 AVENUE LOUIS LUC, EXPLOITÉ PAR LA SAS LIOSO SUSHI**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

- Vu le Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires,
- Vu le Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 rectifié relatif à l'hygiène des denrées alimentaires,
- Vu le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2212-2,
- Vu les articles L.1312-1 du Code de la santé publique et L511-22 du Code de la consommation indiquant les fonctionnaires assermentés pour le contrôle des commerces distribuant des produits alimentaires aux consommateurs,
- Vu l'article L1422-1 du Code de la santé publique indiquant les compétences des Services communaux d'hygiène et de santé habilités par l'État à exercer ses attributions en matière de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène,
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant,
- Vu l'arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant,
- Vu la délibération du conseil municipal n°26-032 du 28 mars 2026 déléguant à Monsieur Tonino PANETTA, maire de Choisy-le-Roi, les attributions prévues aux articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté n°260706 du 14 avril 2026 portant délégation de signature à Madame Delphine ROQUES, conseillère municipale,

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260624-26-1356-AI
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- Vu l'arrêté n°261256 du 16 juin 2026 portant fermeture administrative du restaurant « ZAKI SUSHI » situé 14 Avenue Louis Luc à Choisy-le-Roi (94600), exploité par la SAS LIOSO SUSHI, SIRET 95265889600016, gérée par Monsieur Bingqi ZHANG,
- Considérant l'inspection du 23 juin 2026 et le rapport de l'inspection du même jour, annexé au présent arrêté, de Madame Meriem MEGHNI et Madame Aline GUYON inspectrices de salubrité assermentées et habilitées au Service communal d'hygiène et de santé de la Mairie de Choisy-le-Roi, du restaurant « ZAKI SUSHI » situé 14 Avenue Louis Luc à Choisy-le-Roi (94600), exploité par la SAS LIOSO SUSHI, SIRET 95265889600016, gérée par Monsieur Bingqi ZHANG,
- Considérant que l'établissement a supprimé les principaux risques de contamination ou de développement de micro-organismes pathogènes dans les produits et les risques d'intoxications alimentaires qui en résultent. Lors d'un contrôle ultérieur, tout constat de non-conformités de même nature fera l'objet de la stricte application de ces dispositions.
- Enfin, je vous informe que conformément au décret n°2016-1750, les résultats des contrôles officiels sont publiés sur internet pour une durée d'un an. Compte tenu de l'évaluation initiale de la maîtrise des risques de votre établissement jugée « À CORRIGER DE MANIERE URGENTE », le résultat du niveau d'hygiène de votre établissement ne peut être que «SATISFAISANT» et sera publié sur le site internet « Alim'confiance » (<https://alimconfiance.agriculture.gouv.fr/>). Vous avez la possibilité d'afficher ce niveau d'hygiène dans votre établissement en utilisant le dispositif d'affichage prévu. Je vous invite à vous rendre sur le site internet Alim'confiance pour plus d'informations.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°261256 du 16 juin 2026 portant fermeture administrative du restaurant « ZAKI SUSHI » situé 14 Avenue Louis Luc à Choisy-le-Roi (94600), exploité par la SAS LIOSO SUSHI, SIRET 95265889600016, gérée par Monsieur Bingqi ZHANG, est abrogé.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Choisy-le-Roi, Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Val-de-Marne, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de police de Choisy-le-Roi, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet du Val de Marne,
- Monsieur le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations,
- Monsieur le Directeur de la police municipale.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 23 juin 2026

Le Maire,
Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Delphine ROQUES
Conseillère municipale déléguée

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260624-26-1356-AI
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026